

des autres compagnies? A-t-il fait remarquer que l'accroissement du commerce de ces dernières était tout à fait hors de proportion avec celui des entreprises canadiennes? Il est trop facile de soutenir une thèse à l'aide de simples chiffres si l'on ne regarde pas les faits. Quelle proportion de l'accroissement du commerce des instruments aratoires les manufactures canadiennes ont-elles obtenue par rapport aux manufactures non canadiennes?

Pourquoi l'honorable député a-t-il révoqué en doute le chiffre de 18,000 que j'ai donné comme constituant l'effectif ouvrier de l'industrie des instruments aratoires? Je soutiens que ce chiffre est absolument exact, même en face des chiffres fournis par le Bureau de la statistique et que l'honorable député a cités. Je suppose que ces chiffres font abstraction des agents, de leurs assistants, etc. Prenons un cas hypothétique. Voici deux ouvriers qui dépendent de leur emploi pour leur existence. Voici un ouvrier que dépend de son emploi pour son existence. Or, que l'on supprime les emplois des deux ouvriers, ou que l'on supprime l'emploi d'un seul ouvrier, le principe en jeu n'est pas le même? Que le nombre soit 18,000 ou 9,000, le principe est le même. Alors pourquoi rechercher le nombre exact?

Peut-on ne pas s'alarmer en voyant cette industrie ancienne et bien établie, qui, par ses diverses unités, a grandement contribué au progrès du Canada, menacée comme elle l'est aujourd'hui sans qu'on lui fournisse l'occasion de faire valoir ses revendications? Je ne prends pas la parole cet après-midi dans le dessein de retarder les travaux du comité, dans le dessein d'élever des objections contre les déclarations de celui-ci ou de celui-là, ni pour le simple plaisir de voir mes observations consignées au hansard. Je le fais avec toute la sincérité dont je suis capable pour faire savoir au Gouvernement qu'il y a des gens qui considèrent comme souverainement injuste la condamnation du criminel avant qu'il ait subi son procès.

M. KINLEY: C'est parfait s'il s'agit d'un criminel.

M. MASSEY: Affirmez-vous qu'il est juste de condamner sans procès?

L'honorable député de Rosetown-Biggart a donné une comparaison des gains pécuniaires des travailleurs manuels et des travailleurs intellectuels qui ne doit pas avoir manqué d'intéresser la Chambre. L'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell) a comparé de mémoire la proportion de salaires versés par rapport aux sommes totales déboursées par l'industrie des instruments aratoires en

[M. Massey.]

1929, je crois, et en 1934. En 1929, n'était-elle pas de 2 p. 100?

M. COLDWELL: De 2.5.

M. MASSEY: Comparativement à...

M. COLDWELL: 7.51.

M. MASSEY: En 1934. Je ne suis pas ici pour parler au nom des administrateurs industriels uniquement—pas le moins du monde. J'ai avancé de l'usine à l'administration dans l'industrie des instruments aratoires et je trouvais que mon traitement était bien trop bas; en fait j'en étais convaincu. Il y a des gens qui occupent des postes d'importance dans cette industrie et qui, selon moi, dans bien des cas, touchaient des traitements plus élevés qu'ils n'auraient dû. C'était mon impression alors et ce l'est encore. Mais je prétends qu'il est injuste pour l'ensemble de l'industrie de comparer le pourcentage des traitements d'administrateurs en une année à celui des salaires payés durant une année de forte crise, alors que se trouve réduit le nombre de ceux qui travaillent dans les fabriques et dans d'autres domaines où l'on paye des salaires. Dans une seule compagnie que je connais, \$5,000,000 de prétendus frais d'administration et autres frais de ce genre ont été économisés par année dans des temps de crise, alors que les employés se comptent par centaine au lieu de se compter par milliers. Les chefs de l'industrie dont l'honorable député de Rosetown-Biggart a rappelé les traitements, ont vu ceux-ci réduits de 10, 20, 40 et peut-être de 50 p. 100, mais ces hommes sont toujours à leurs postes, car il faut quelqu'un à la tête des affaires.

La question des marchés extérieurs pour les instruments aratoires a présenté bien des difficultés. Des questions de change, de ci, de ça et d'autres encore sont entrées en ligne de compte et ont rendu nécessaire pour quelques compagnies, si elles voulaient maintenir leurs affaires à l'étranger, un changement de méthode de distribution et peut-être de fabrication. Et l'on demande dans cette Chambre: "Comment se fait-il que la compagnie canadienne ne puisse entrer en concurrence dans son propre pays et qu'elle le puisse en pays étranger?" J'avais espéré que mon essai d'éclaircir cette question, lorsque je pris la parole en cette enceinte le 5 mai, avait réussi, mais le fait même que l'an dernier les Etats-Unis accusaient un volume d'affaires vingt fois plus considérable que le Canada, le fait même que nous sommes voisins immédiats des Etats-Unis, exerce une énorme influence sur celui qui fabrique et vend au Canada. Mais s'il va dans un pays étranger où les ventes sont relativement faibles, où même de grandes compagnies soutiennent la concurrence sur la